



Paris, le 6 décembre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Travail adapté : l'APF, l'UNAPEI et l'APAJH se félicitent du report à 2019 de la réforme du financement et s'engageront dans la concertation**

**L'APF, l'UNAPEI et la Fédération APAJH, représentant près de 200 entreprises adaptées en France, se félicitent de la décision de la Ministre Muriel Pénicaud de revenir sur la réforme des entreprises adaptées dans le cadre du projet de loi de finances.**

**Une décision qui fait suite à la mobilisation du secteur lors des dernières semaines et qui permet au travail adapté d'envisager plus sereinement 2018 avec l'ouverture d'une concertation sur les perspectives de ce dispositif essentiel pour l'emploi des personnes en situation de handicap.**

L'APF, L'UNAPEI et la Fédération APAJH accueillent positivement la déclaration de la Ministre du Travail Muriel Pénicaud au Sénat dans le cadre du Projet de loi de finances 2018.

La Ministre s'est dit prête à reporter la mise en place de la réforme des entreprises adaptées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a confirmé l'engagement de porter le nombre d'aides au poste à 24 000 en 2018 (+ 1 000 par rapport à 2017) en conservant le mode actuel de financement de ces aides.

Alors que les entreprises adaptées emploient 26 000 personnes en situation de handicap, les propositions initiales du projet de loi de finances les mettaient potentiellement en grave difficulté en prévoyant une augmentation du nombre d'aides au poste mais aussi une diminution de leurs financements à hauteur de 16 M €.

Ce report fait suite aux négociations approfondies menées entre le secteur du travail adapté et l'Etat depuis l'annonce du Projet de loi de finances. Il ouvre la voie à une concertation plus sereine sur les perspectives des entreprises adaptées durant le premier semestre 2018.

Cette concertation portera sur le devenir du modèle, notamment en termes de simplification et d'innovation pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'APF, L'UNAPEI et la Fédération APAJH s'engagent à participer activement à ces travaux au cours desquels elles porteront l'ambition d'apporter des réponses concrètes au chômage des personnes en situation de handicap.

Le taux de chômage reste aujourd'hui deux fois supérieur à celui de la population générale et d'une durée supérieure de 200 jours.

#### CONTACTS PRESSE :

**APF** : Evelyne Weymann

[evelyne.weymann@apf.asso.fr](mailto:evelyne.weymann@apf.asso.fr) - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

**UNAPEI** : Anne-Charlotte Chéron

[a-c.cheron@unapei.org](mailto:a-c.cheron@unapei.org) - 01 44 85 50 83 - 06 37 36 21 48

**APAJH** : Nolwenn Jamont

[n.jamont@apajh.asso.fr](mailto:n.jamont@apajh.asso.fr) - 06 74 92 38 98